

Master en développement territorial

Automne 2017

Atelier de projet urbain

Grand- Saconnex Les Marronniers



Encadrants internes

Marta Alonso, maître-assistante UNIGE, *marta.alonso@unige.ch*

Thierry Maeder, assistant UNIGE, *thierry.maeder@unige.ch*

Christophe Veyrat-Parisien, chargé de cours HEPIA, *pdv-c.veyrat@orange.fr*

Encadrants externes

Aliénor Giroud-Bonnefond, Cheffe de projet, Office de l'urbanisme, République et canton de Genève.

Jorge Balladares, Architecte-urbaniste, Office de l'urbanisme, République et canton de Genève.

1. Introduction

Cet atelier rassemble des étudiants du master en développement du territoire (spécialisations aménagement du territoire et urbanisme et architecture du paysage) de l'Université de Genève. L'atelier de projet urbain est cette année développé en partenariat l'Office d'urbanisme (OU) du Canton de Genève. Il se déroulera ainsi de façon préalable la démarche urbanistique portée par l'OU sur la commune du Grand-Saconnex.

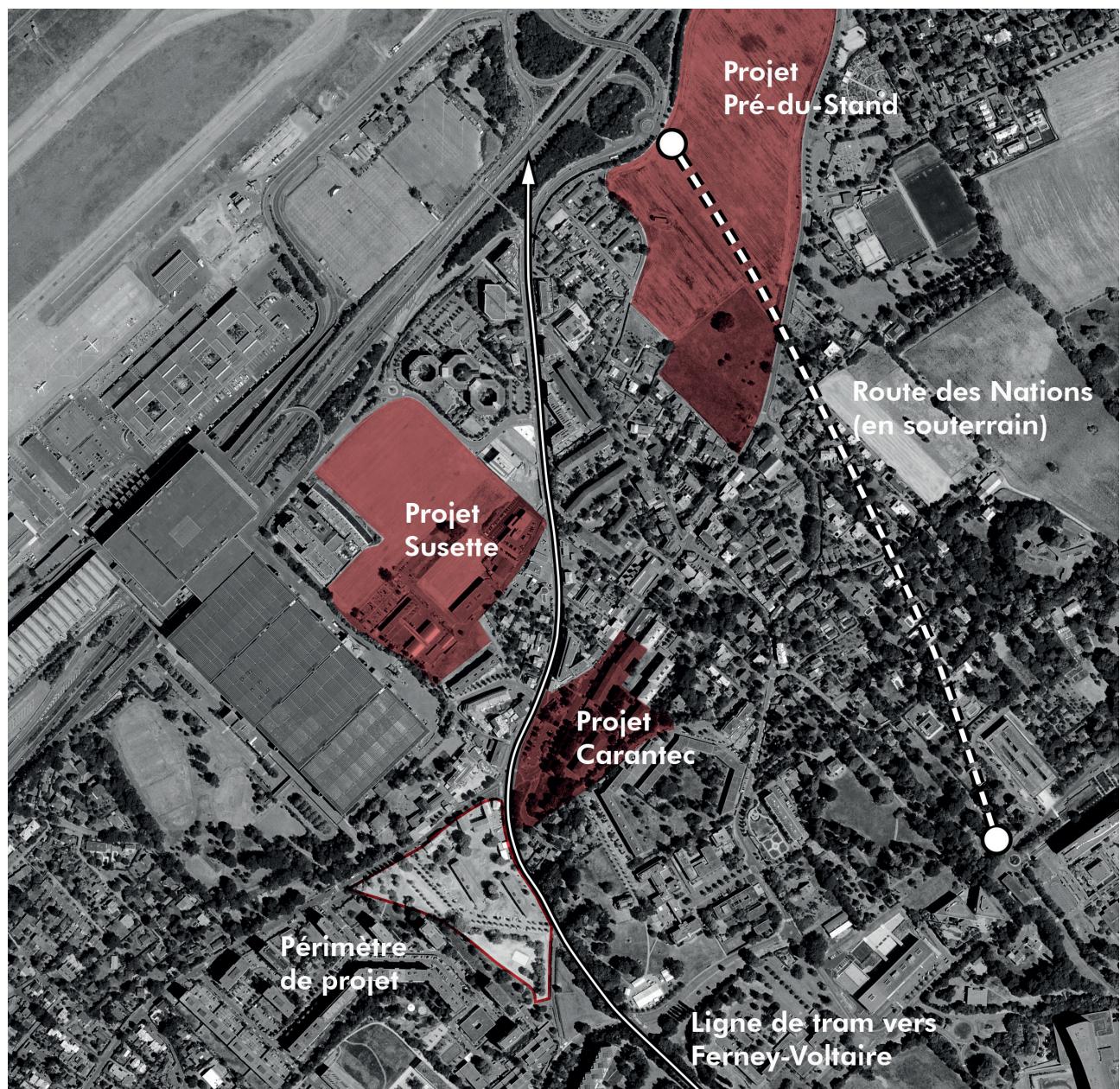
Dans ce contexte, il s'agira pour les étudiant-e-s participant à l'atelier d'identifier les enjeux (sociaux, paysagers, morphologiques, de mobilité, etc.) des périmètres restreints et élargis du projet. Durant la première partie du semestre, les participant-e-s établiront un diagnostic susceptible d'ouvrir des pistes de projet (seconde partie de l'atelier) qui s'élaboreront sur les éléments de diagnostic du site qu'auront explicités les groupes de travail.

De manière générale, l'exercice propose d'analyser et d'imaginer prospectivement l'état et l'évolution de la pièce urbaine constituée par le secteur des Marronniers et d'anticiper l'impact d'un projet, le vôtre, de réaménagement et densification du site par rapport à son intégration aux projets en cours (Carantec, Susette, Pré-du-Stand, Nations, façade sud de l'aéroport, etc.) à l'échelle du Grand-Saconnex, mais aussi à l'échelle cantonale. L'exercice prend comme hypothèse un périmètre élargi qui intégrerait le secteur du Grand-Saconnex. Comment planifier le secteur des Marronniers dans une cohérence d'ensemble en répondant aux enjeux et aux flux propres à sa situation (matérielle ou représentée) ? Comment planifier de nouvelles surfaces d'habitat, leur intégration avec les quartiers environnants, les projets en cours et la prise en compte des attentes de la société qui occupe ce territoire, ainsi que le travail de redéfinition des espaces publics dans les années à venir qui vont transformer inexorablement le rapport entre Genève et son territoire ? Les questions de mobilité, le souci de maintenir, voire de développer, la biodiversité du territoire urbain, celle de recoudre des logiques rompues, engagent durablement ce paysage vers d'autres fonctionnements.

1/11

2. Problématique générale

Le développement du secteur Les Marronniers s'inscrit dans la dynamique du grand projet Grand-Saconnex qui vise, sur les 120 hectares de son périmètre, à mettre en œuvre les objectifs du plan directeur cantonal 2030, notamment en matière de construction de logements. La réduction du déficit de logements constaté sur le canton de Genève, conformément aux objectifs du Grand Genève, et la production d'une offre de logements correspondant aux besoins de la population (contrôle des prix), constituent en effet des enjeux clefs de l'aménagement du territoire à l'échelle cantonale. Le grand projet Grand-Saconnex s'inscrit en outre dans la dynamique de développement de la façade sud de l'aéroport international de Genève, dont le terminal et la gare sont situés à moins de 2 kilomètres, et dont la fréquentation connaîtra une forte augmentation à l'horizon 2030 (25 millions de passagers attendus). Ainsi, le grand projet Grand-Saconnex coordonne le développement de près de 1'300 logements et 120'000 m² d'activités, ainsi que la construction d'infrastructures majeures de mobilité (route des Nations, tram Nations-Ferney-Voltaire et desserte TC de la façade aéroportuaire).



Le secteur des Marronniers s'inscrit dans le contexte du grands projet Grand-Saconnex porté par l'Etat de Genève. Celui-ci comporte trois secteurs d'urbanisation principaux: Carantec, Susette et Pré-du-Stand. La commune du Grand-Saconnex est également concernée par la réalisation des infrastructures de transport de la Route des Nations, et l'extension du tram vers Ferney-Voltaire. (orthophoto : SITG).

2.1. Contexte à l'échelle cantonale et régionale de planification

Le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn). Le document traduit les orientations stratégiques du concept de l'aménagement cantonal, à travers différentes indications : des principes d'aménagement généraux servant de cadre d'action ; des directives à respecter dans le cadre de projets ayant un impact sur le territoire ; des mesures de mise en œuvre et liste de projets précisant les actions à mener pour atteindre les objectifs visés et enfin des principes de localisation établissant un lien entre les règles énoncées et le territoire. Le volet opérationnel du PDCn est composé de 43 fiches de mesures, 15 fiches de projet et d'une carte de synthèse. La fiche A17 du PDCn définit un «Grand projet» (GP) désigne un secteur stratégique où construire qui contribue de façon particulièrement significative à atteindre les objectifs du plan directeur cantonal. Il s'accompagne d'une démarche de projet et d'un processus participatif visant à maîtriser la qualité, les délais et les conditions de mise en œuvre. Ces secteurs de renouvellement et d'extension urbaine sont porteurs d'enjeux majeurs en termes d'urbanisation (logements, activités, équipements, etc.), de mobilité et d'environnement.

Le projet Grand-Saconnex est énoncé dans une des fiches des grands projets où les enjeux, les objectifs d'aménagement et les mesures de mise en œuvre sont développés. Un potentiel de logements et d'emplois est estimé pour le grand projet «Grand-Saconnex», ces chiffres étant indicatifs et devant être confirmés par les études propres au projet.

Les grands projets (GP) concernent des secteurs stratégiques dont l'urbanisation permettra une contribution significative à l'atteinte des objectifs du plan directeur cantonal. Une planification directrice y est nécessaire, de manière à garantir un aménagement de qualité et la prise en compte transversale de l'ensemble des domaines concernés. Pour ce faire, la démarche des grands projets vise à assurer la qualité, l'efficacité et la rapidité des processus d'urbanisation. La concertation est développée tout au long de chaque projet afin de permettre aux communes et aux acteurs du territoire (associations, organisations, habitants) de faire connaître leurs attentes aux autorités compétentes. Les GP ont été identifiés dans le cadre des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), dotés eux aussi d'un processus participatif qui a associé les autorités communales, les élus et la population. Deux types de grands projets sont à distinguer: Les GP principalement en extension sur la zone agricole. Ils concernent des périmètres susceptibles de dégager, par étapes échelonnées d'ici 2030, une capacité d'accueil importante. Les GP en densification de secteurs bâties (densification de zones villas avec ou sans déclassement, densification de la couronne urbaine, renouvellement urbain). Ils concernent des densifications de quartiers déjà bâties faisant l'objet d'un processus de transformation progressive s'inscrivant dans un temps long. Une première phase d'étude permettra d'élaborer une planification directrice, par exemple sous la forme d'un plan guide, assurant la cohérence des actions sur le long terme, d'identifier les opérations susceptibles de déclencher la transformation urbaine, de mettre au point une stratégie publique sur les plans du foncier et des équipements. Ce cadre posé, les opérations pourront être conduites en fonction des opportunités.

Le projet Grand-Saconnex s'inscrit plus largement dans un territoire en forte évolution. La façade sud de l'aéroport, très dynamique, fait l'objet d'un grand projet sur les communes de Vernier et Meyrin. Il se prolonge naturellement en France voisine, sur le territoire de la commune de Ferney-Voltaire, notamment dans la perspective de la prolongation des axes de transports publics vers le Pays de Gex. Il est également en relation avec le GP Nations au Sud.

2.2. Contexte à l'échelle communale

Par sa situation, la ville du Grand-Saconnex est soumise à de fortes pressions qui fragilisent la cohésion des différents quartiers qui la composent. Les développements urbains prévus doivent permettre au Grand-Saconnex de conserver son unité et de renforcer la qualité de vie. Cette évolution passe notamment par l'amélioration des mobilités et des espaces publics.

Le périmètre du grand projet Grand-Saconnex porte sur 120 hectares. Il s'organise autour de trois secteurs d'urbanisation et de trois projets de mobilité.

- Carantec : la place de Carantec redéfinira une nouvelle centralité pour la commune, trait d'union entre différents secteurs du Grand-Saconnex. Place conviviale et commerçante, les quartiers de logements à ses abords seront densifiés. Programme : 600 logements (dont 370 nouveaux), 6'000 m² d'activités, une salle communale polyvalente et un espace public central.
- Susette : par sa position entre la façade aéroportuaire et le centre de la commune, ce secteur a vocation à devenir un quartier urbain mixte (logements, activités diverses, équipements, services, etc.) bien connecté aux transports publics. Programme : 900 logements, 25'000 m² d'activités, des équipements communaux (EMS, école, crèche, etc.), voire cantonaux.
- Pré-du-Stand : initialement prévu pour des nouveaux logements, ce secteur contraint par le bruit des avions accueillera un parc urbain destiné au secteur tertiaire, des équipements (pôle football notamment), sans oublier l'extension du centre sportif du Blanché. Les liaisons avec le centre du village et les transports publics, ainsi que les transitions avec le grand paysage (campagne de Tournay, etc.), seront les clefs de la réussite de ce projet. Programme : 90'000 m² d'activités, un pôle de football, des équipements intercommunaux, des promenades et des espaces publics.

En outre, d'importantes évolutions sont planifiées à moyens et longs termes dans le domaine de la mobilité. Dans les cinq prochaines années, la réalisation de la route des Nations reliera en souterrain l'échangeur autoroutier du Grand-Saconnex à l'Avenue Appia, réduisant d'une part importante le trafic de transit au centre de la commune. Par la suite, l'extension du tram 15 en direction de Ferney-Voltaire devrait changer profondément la déserte en transports publics et permettra une réaffectation de la route de Ferney en Avenue urbaine. Enfin, à plus long terme, la fiche B01 du PDCn consacre le principe de la ligne ferroviaire dite de la «raquette», reliant la ligne Lausanne-Genève à la gare de Genève-Aéroport, située sur le territoire du Grand-Saconnex, sans passer par Cornavin.

4/12

Le périmètre du projet est directement adjacent à la place de Carantec. Délimité sur trois côtés par la route de Ferney, le chemin Edouard-Sarasin, et le chemin du Chapeau-du-curé. Au sud, il jouxte les tours d'habitation du chemin François-Lehmann. Partiellement détenue par la commune et des propriétaires privés, la Campagne des marronniers est un espace vert d'accès public situé sur le périmètre de projet. Outre le périmètre de projet stricto sensu, un périmètre de réflexion plus large, à définir, incluant le tissu urbain existant et les projets en cours, doit être pris en compte.

2.3. Bases légales

- La LAT (loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) [art. 11a exigeant la conformité des plans d'affectation du sol au plan directeur cantonal et art. 11bis fixant les orientations futures de tout ou partie d'une commune (élaboration de PDCom et de PDQ)]
- LEXT (loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités) [régissant l'aménagement des quartiers (refus conservatoires, élaboration de PLQ et de PUS)]
- LGZD (loi générale sur les zones de développement) [déterminant les conditions d'urbanisation des zones de développement (refus conservatoires, élaboration de plans localisés de quartier et de plans financiers, contrôle du prix du terrain, droit de préemption, taxe d'équipement) et fixant les proportions de catégories de logements à réaliser]
- LGZDI (loi générale sur les zones de développement industriel) fixant les objectifs et instruments pour l'aménagement de ces secteurs
- LPMNS (loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites) [réglementant la protection du patrimoine architectural (classement, inventaire, élaboration de plans de site)]
- LGL (loi générale sur le logement et la protection des locataires)

- LUP (loi pour la construction de logements d'utilité publique)
- LRFU (loi sur le remembrement foncier urbain)
- LaLPE (loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement)
- ROIEIE (règlement d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement)
- LCI (Loi sur les constructions et les installations diverses)

2.4. Planification-cadre

- Plan directeur cantonal 2030
- Plan directeur communal du Grand-Saconnex
- Plan directeur de quartier Jardin des Nations
- Étude stratégique 2016-2025 de l'aéroport
- Ordonnance fédérale de Protection contre le Bruit (OPB)
- PSIA: plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique, fiche Genève (en cours)

2.5. Projets liés

5/11

- Projets d'urbanisation Carantec, Susette, et Pré-du-Stand
- Projet Route des Nations
- Extension du tram vers Ferney-Voltaire
- Mesures du projet d'agglomération liées au secteur
- Projet paysage du cœur vert
- Enfouissement de la ligne à haute tension Alpiq (étude en cours)

2.6. Études directrices

- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 1. PAFVG, cahiers 1 à 19, CRFG,
- Analyse des potentiels des sites stratégiques des territoires français de l'agglomération en regard du Schéma d'agglomération (PPDE). PAFVG, 2008
- Évaluation des sites d'accueil économique du canton de Genève (PPDE). PAFVG, 2008
- PACA Genève/St-Genis/Gex. Rapport final du plan de synthèse, 2011.
- Étude acoustique, pour développer une morphologie urbaine tenant compte des nuisances sonores ainsi que démarche d'évaluation environnementale orientant le processus
- Étude globale multicritères sur les infrastructures routières envisagée sur la rive droite (pilotage DGM).

3. Objectifs

Le travail de l'atelier met les étudiants en situation de commande. Il s'agit d'élaborer pour le donneur d'ordre — l'Office de l'urbanisme — une vision de développement spatial (urbanisme, mobilité, paysage/environnement) en respectant les principes théoriques énoncés pendant le cours. Organisé en deux temps, le travail consistera à répondre successivement aux questions suivantes :

- Comment produire une forme urbaine cohérente d'un contexte fragmenté au-delà de la Route de Ferney et du Chemin Edouard-Sarasin et comment l'inscrire dans le grand territoire régional et d'agglomération ? Comment articuler les développements à venir à l'intérieur du périmètre de projet avec le secteur au sud de la Campagne des Marronniers ?
- Comment répondre à la barrière des bâtiments au long du Chemin François-Lehmann ? Comment prendre en compte les bâtiments préexistants du secteur dans une nouvelle programmation urbaine ?
- Comment assurer une identité positive à ce secteur de la ville et répondre par des mesures urbanistiques et spatiales aux changements sociétaux ?
- Comment, dans un contexte de densification et de requalification urbaine encadré par le projet Grand-Saconnex anticiper et absorber le développement futur de Genève ?

3.1. Objectifs généraux de l'atelier

- Maîtriser les différentes phases de la réalisation d'un projet d'urbanisme (organisation du consortium, gestion du temps du mandat, phase d'étude, projection...)
- Maîtriser divers outils urbanistiques (connaissance des règlements, calque, géomatique, etc.)
- Maîtriser les langages synthétiques de l'analyse territoriale, singulièrement du point de vue du diagnostic et de l'étude sensible.
- Maîtriser les langages synthétiques de la projection (esquisse, dessin, planche).
- Développer une approche réflexive et critique du travail de diagnostic et de projet.
- Se familiariser avec des cultures d'aménagement différentes.

3.2. Objectifs pédagogiques

L'exercice sur le secteur des Marronniers nous invite à réfléchir sur quelques questionnements plus généraux et il nous plonge dans le bain des processus longs et multiacteurs inhérents à la pratique de l'urbaniste-mandataire : comment donner une réponse par des mesures spatiales à une demande sociétale ? Dans quel moment du processus l'urbaniste-concepteur-mandataire doit-il intervenir ? Et comment concilier les attentes du maître d'ouvrage (représenté par l'Office de l'urbanisme) et les demandes exprimées par les habitants ? Comment faire évoluer un quartier vers la qualité urbaine sans pour autant balayer son socle historique et ses activités ? Être à l'écoute des différents groupes d'acteurs nous donnera quelques pistes pour l'action. De plus, la nécessaire intégration du projet dans les projets en cours qui s'inscrivent dans le GP « Grand-Saconnex », prioritaire pour la stratégie cantonale d'aménagement du territoire nous invite à être à jour concernant les politiques de planification en cours et nous oblige à nous fournir d'un regard critique, nécessaire à une pratique informée de l'urbanisme.

Sur le plan technique, la prise en compte de l'existant est sensible : comment introduire un nouveau programme sur un socle urbain existant ? Quoi remplacer, quoi agrandir, quoi enlever ? Le bilan des potentiels et des besoins du quartier permettra aux étudiants de se saisir des outils techniques et quantitatifs propres à l'outil d'un plan de quartier.

3.3. Objectif urbanistique

Les objectifs urbanistiques généraux poursuivis pour ce secteur se répartissent en quatre grands axes :

- Le développement de nouveaux logements dans les secteurs les moins exposés au bruit et les mieux desservis ;
- La participation à la dynamique économique de la façade aéroportuaire, par le développement de surfaces d'activités le long de l'autoroute ;
- L'amélioration de la qualité de vie et la cohésion au Grand-Saconnex, en allant vers une modération du trafic, un développement des transports publics et des mobilités douces et une requalification des espaces publics structurants ;
- La valorisation du paysage et l'amélioration de l'environnement jouxtant les grandes entités paysagères de Tournay et Foretaille, ce grand projet devra gérer les transitions entre ville et campagne pour une intégration harmonieuse des quartiers urbains à leur environnement. L'usage des ressources et du sol devra aussi se faire de manière raisonnée.

Le travail de l'atelier s'inscrit dans ce cadre réaliste des enjeux du secteur des Marronniers et se présente comme une réflexion ouverte et constructive, à partager avec l'Office de l'Urbanisme. Le périmètre proposé est par ailleurs un cas permettant de réfléchir à un jeu d'acteurs complexes incluant, outre les intervenants classiques de la planification (collectivités publiques, habitants, etc.), les acteurs du foncier, propriétaires et promoteurs privés qui interviennent de façon historique dans des partenariats publics-privés au financement de la fabrique urbaine. Par ailleurs, la logique interne aux «grands projets» prend ici une importance majeure, puisque le secteur des Marronniers est un élément d'articulation entre les différents projets à l'intérieur du périmètre du Grand-Saconnex.

Le travail que vous aurez à mener sur les espaces publics du secteur des Marronniers sera celui d'une recomposition des lieux afin d'obtenir un espace capable de dialoguer avec le territoire qui l'entoure, un espace fonctionnel dans lequel les déplacements, les stationnements, les espaces de travail ou de détente trouvent une place juste, un espace où la qualité de l'environnement (écologie, biodiversité...) est susceptible d'accompagner le développement urbain tout en maintenant voire en enrichissant la trame verte et bleue. Il s'agira en particulier de redonner une cohérence interne aux espaces publics des Marronniers capable de structurer et de rendre visible ces espaces, en reliant notamment les éléments remarquables dans le tissu urbain, les équipements d'utilité publique existants et en projet ainsi que les différentes zones d'habitat avec les projets en cours et à venir à proximité.

L'étude d'un lieu nécessite de dépasser ses limites physiques ou administratives et d'explorer la proximité. Le projet portant sur ces secteurs doit s'intéresser à ce qui l'environne afin de mieux inscrire sa présence dans ce territoire et d'éviter un projet replié sur lui-même : le travail sur l'espace public aurait comme objectif celui de mailler le secteur des Marronniers avec les entités paysagères et quartiers limitrophes ainsi que de retrouver à l'interne une cohérence des espaces vides et construits (existants et à venir).

4. Organisation

Dans un premier temps, le travail définira une analyse territoriale à l'échelle du paysage. Cette lecture du site se basera sur une approche du territoire même et sur les nombreux documents de planification existants, elle définira les enjeux et les objectifs à poursuivre. Elle constitue un état des lieux de l'existant, dont le résultat attendu est une vision différenciée et intégrée (thématiques : mobilités, densités, espaces publics, fonctions urbaines...) de l'espace régional dans le temps (passé, présent, futur) et à plusieurs échelles territoriales (extra-régional, région, commune, quartier). Elle comporte une lecture du site qui fait ressortir les éléments constitutifs et les potentiels du paysage urbain et détermine les permanences et invariants sur lesquels fonder le concept de l'aménagement à l'échelle du territoire. À ce stade, des pistes projectuelles devront déjà être étudiées.

Dans un deuxième temps, le travail définira un projet urbain portant sur la structuration et la mise en cohérence du secteur des Marronniers qui trouve une vocation concrète à l'intérieur du contexte du Grand-Saconnex. Il s'agit de donner une cohérence et une identité paysagère et urbaine capable de recoudre le secteur et de l'intégrer au développement des projets adjacents qui ouvrent des perspectives de développement à long terme.

Dans cette phase, chaque groupe pourra travailler sur plusieurs variantes de développement urbain. À travers des approches différenciées, il faudra esquisser une palette de scénarios contrastés et argumentés. Il sera nécessaire de maintenir la tension projectuelle et les objectifs définis dans la phase de diagnostic tout au long de la phase de projet : choisir une ou plusieurs variantes, caractériser les enjeux de celles-ci, avantages et inconvénients, respect des objectifs, etc. Un regard critique sera nécessaire sur la proposition par rapport aux planifications existantes et des projets en cours, du plan directeur cantonal, etc.

8/12

Cette phase nécessite par ailleurs une réflexion sur les contraintes de site et sur la stratégie de mise en œuvre. Il s'agit notamment de définir les étapes de phasage du projet (horizons 10, 20 et 40 ans...), les éléments déclencheurs et les ancrages dans les instruments de planification. Une attention particulière devra être portée sur les acteurs en présence, notamment les partenariats fonciers — la ville n'ayant pas la maîtrise foncière des terrains — et la question du financement des espaces et équipements publics — comment les acteurs privés peuventils être mis à contribution.

L'atelier prend place sur deux jours hebdomadaires. Les lundis sont prévus pour des apports théoriques ainsi qu'à des critiques à la table avec les enseignants. Les mardis sont consacrés au travail libre en salle d'atelier.

Le rendu des groupes comportera une présentation claire et pertinente des concepts du projet : aller à l'essentiel sans se perdre dans la complexité des propositions, faire ressortir les particularités et les incidences spatiales de chaque projet, en justifiant les fondements des choix projectuels.

4.1. Rendu

Il est prévu deux rendus intermédiaires avant la critique finale. Une présentation des diagnostics le 16 octobre, ainsi qu'une critique intermédiaire le 27 novembre. Ceux-ci donnent lieu à une présentation orale d'une durée de 15 minutes suivie de 15 minutes de discussion.

Pour le rendu de diagnostic, il sera demandé :

- 2 planches A0, présentant une problématique et un diagnostic du périmètre. Des orientations pour la suite du projet, ainsi que des références (projets présentant des similarités en termes d'échelle et de thématique) seront également demandées.
- Un rapport explicatif (5'000 signes maximum), présentant la problématique et les éléments du diagnostic.

Pour la critique intermédiaire, il sera demandé :

- 2 planches A0 présentant l'avancement du projet (avant-projet), les concepts qu'il mobilise et des éléments de l'analyse territoriale et paysagère.
- Un rapport explicatif (25'000 signes maximum), présentant une lecture du territoire et argumentant les choix projectuels retenus. La structuration du rapport suivra le canevas indicatif disponible sur la plateforme en ligne de l'atelier.

La critique finale aura lieu le 18 décembre et prendra place devant un jury d'enseignants et d'experts externes. Celle-ci donnera lieu à une présentation de 20 minutes suivie de 20 minutes de discussion.

Pour la critique finale, il sera demandé :

- 2 planches A0 présentant l'avancement du projet, les concepts qu'il mobilise et des éléments de l'analyse territoriale et paysagère.
- Un rapport explicatif (25'000 signes maximum), présentant une lecture du territoire et argumentant les choix projectuels retenus. La structuration du rapport suivra le canevas indicatif disponible sur la plateforme en ligne de l'atelier.
- Une présentation PowerPoint.

Toutes les planches doivent porter le numéro de l'équipe ainsi que la composition de l'équipe, en outre pour les présentations de projet (critiques intermédiaire et finale), les planches devront faire figurer au minimum :

- Un plan de synthèse du projet indiquant les aires destinées aux constructions projetées et présentant de manière claire le concept spatial, les espaces piétons, les espaces paysagers, les espaces de circulation et tous les éléments nécessaires afin d'illustrer au mieux le projet. Les informations principales (parcellaire, bâti existant, etc.) figurant sur le plan de situation doivent rester lisibles.
- Une partie explicative présentant les objectifs du projet, les principes d'aménagement et permettant de visualiser et d'expliciter les différentes propositions ainsi que sa faisabilité et sa mise en œuvre dans le temps. Cette partie est libre et peut prendre la forme de perspectives, schémas, illustrations ou tout autre moyen nécessaire à la compréhension du projet et de ses fondements.

5. Calendrier (sous réserve de modifications)

Date	Séquence
18 septembre	<p>10 h – 12 h Salle C-111 HEPIA: Lancement de l'atelier: présentation de l'équipe encadrante et du syllabus, constitution des équipes de projet. – Marta Alonso ; Thierry Maeder.</p> <p>Introduction à l'atelier de projet urbain, présentation des attendus et consignes pour la visite du terrain, présentation : Les outils de l'urbanisme, urbanisme opérationnel et processus du projet. – Marta Alonso.</p> <p>14 h – 16 h: Visite du terrain avec les partenaires de l'OU, introduction aux enjeux et attentes sur le secteur. – Aliénor Giroud, cheffe de projet Grand-Saconnex ; Jorge Balladares architecte Office de l'Urbanisme.</p>
19 septembre	Travail libre en salle d'atelier
25 septembre	<p>9 h – 17 h: Atelier</p> <p>Inscription définitive des équipes de projet</p> <p>Démarrage du travail de diagnostic</p>
26 septembre	Travail libre en salle d'atelier
2 octobre	<p>9 h – 17 h: Atelier</p> <p>9 h – 10 h: Présentation : La prise en compte du foncier dans le projet urbain</p>
3 octobre	Travail libre en salle d'atelier
9 octobre	<p>9 h – 17 h: Atelier</p> <p>9 h – 10 h: Présentation : La prise en compte du paysage dans le projet urbain – Christophe Veyrat-Parisien</p>
10 octobre	Travail libre en salle d'atelier
16 octobre	<p>10 h – 17 h: Présentation des diagnostics</p>
17 octobre	Travail libre en salle d'atelier
23 octobre	<p>9 h – 17 h: Atelier, démarrage des orientations de projet.</p>
24 octobre	Travail libre en salle d'atelier
30 octobre	<p>9 h – 17 h: Atelier</p> <p>9 h – 10 h: Présentation : La prise en compte du foncier dans le développement économique du projet urbain</p>
31 octobre	Travail libre en salle d'atelier
6 novembre	<p>Semaine de lecture SDS: Atelier suspendu</p> <p>Simulation serious game avec collaboration de l'HEIG</p>

Date	Séquence
7 novembre	Semaine de lecture SDS : Atelier suspendu Simulation serious game avec collaboration de l'HEIG
13 novembre	9 h – 17 h : Atelier Matinée de critique avec externes invités
14 novembre	Travail libre en salle d'atelier
20 novembre	9 h – 17 h : Atelier Matinée de critique avec externes invités
21 novembre	Travail libre en salle d'atelier
27 novembre	10 h – 17 h : Critique intermédiaire des avant-projets
28 novembre	Travail libre en salle d'atelier
4 décembre	9 h – 17 h : Atelier Matinée de critique avec externes invités
5 décembre	Travail libre en salle d'atelier
11 décembre	9 h – 17 h : Atelier
12 décembre	Travail libre en salle d'atelier
18 décembre	10 h – 17 h : Critique finale des projets
19 décembre	9 h – 17 h : Retour sur le travail global du semestre et rangement de la salle C-111 HEPIA.

11/11